

TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

121

Jeudi 15 février 2018

A la Une

PSQ, la liste des territoires expérimentateurs



Le Ministère de l'Intérieur a dévoilé, jeudi 8 février 2018, la liste des sites qui expérimenteront la police de sécurité du quotidien (PSQ) au cours des prochains mois. Déployée dans 30 quartiers "prioritaires" et en zone de compétence de la gendarmerie dans 20 départements, la police de sécurité du quotidien impliquera "un profond changement de méthode" des forces de l'ordre selon **Gérard Collomb**.

Les membres de France urbaine retenus parmi les territoires expérimentateurs sont les suivants :

- Lille (Lille Sud-Fives) ;
- Strasbourg (Le Neuhof, La Meinau) ;
- Besançon (Planoise) ;



- Lyon (VIIIe arrondissement) ;
- Marseille (quartiers Nord-IIIe, XIVe et XVe arrondissements) ;
- Montpellier (La Mosson, La Paillade) ;
- Toulouse (Le Mirail) ;
- Pau (Ousse des bois, Saragosse) ;
- Bordeaux (Bordeaux maritime) ;
- Roubaix ;
- Paris (La Chapelle) ;
- Mulhouse (Bourzwiller) ;
- Saint-Étienne (Montchovet, Tarentaize, La Cotonne, Montreynaud) ;
- Nice (L'Ariane, Les Moulins) ;
- Marseille (Saint-Charles) ;
- Montpellier (La Mosson, La Paillade) ;
- Nîmes (Pissevin, Valdegour) ;
- Nantes (Malakoff, Bellevue, Dervallières) ;
- Le Havre (Le Gaillard, Montchovet).

En faisant le choix de cibler l'expérimentation de la PSQ au sein de quartiers « difficiles » de grandes villes, le gouvernement concentre les moyens sur les zones urbaines où se rassemblent les plus fortes problématiques de délinquance et de délitement du lien police-population.

Gérard Collomb a annoncé un renforcement des moyens humains – *15 à 30 policiers dans chaque quartier* – mais aussi techniques avec la multiplication du nombre de caméras piétons et le déploiement de tablettes numériques et smartphones pour un accès direct et rapide aux fichiers de la délinquance. Le ministre a, par ailleurs, confirmé son intention d'élaborer une nouvelle stratégie de lutte contre la délinquance avec chaque maire : *« je demande à ce que dans les trois prochains mois, on puisse prendre contact avec eux de manière à pouvoir définir avec eux une vraie stratégie de sécurité pour les territoires »*.

Les élus des territoires retenus ont fait part de leur satisfaction, comme à Nantes où **Johanna Rolland** indique qu' *« on ne peut que se réjouir d'un projet de police centré sur la relation à l'habitant, dans une démarche de partenariat avec les acteurs de la sécurité, parmi lesquels les villes »*, ou à Strasbourg où **Roland Ries** se félicite que *« les nouveaux effectifs aient notamment pour objectif de renforcer le lien entre la population et les forces policières ainsi que la collaboration avec les partenaires locaux »* et précise que *« les services municipaux de proximité, la police municipale et les adjoints de quartiers seront évidemment des acteurs importants de la démarche grâce à leur connaissance du terrain »*.

Les élus, dont **Gaël Perdriau**, co-président de la commission Sécurité de France urbaine, restent néanmoins vigilants notamment sur « le strict respect des périmètres de compétences relevant de l'Etat et de la municipalité, et d'autant plus que la concertation avec les collectivités locales a été quasi inexistantes. », ainsi que sur les moyens déployés.

En effet, France urbaine s'assurera que les effectifs annoncés ne vont pas « simplement remplacer les effectifs qui partent à la retraite » et que l'objectif est bien de « mettre en place une organisation qui puisse tenir compte et répondre aux problématiques locales ». Pour France urbaine la police de sécurité du quotidien doit permettre de renforcer la présence policière sur la voie publique, de déconcentrer les politiques de sécurité en renforçant les partenariats locaux et constituer un maillage supplémentaire des moyens de renseignement à travers la définition d'une véritable gouvernance partagée de la sécurité publique au sein des territoires.

Pour s'assurer de l'efficacité de ce nouveau dispositif, l'association invite à la mise en place d'une méthode d'évaluation de cette expérimentation à laquelle elle souhaite être associée.

En parallèle, une mission parlementaire sur le continuum de sécurité a été mandatée par **Gérard Collomb**. Les députés **Jean-Michel Fauvergue** et **Alice Thourot** devront réfléchir à la « redéfinition de la répartition des tâches », au « champ d'intervention » et aux « nouveaux dispositifs opérationnels associant police nationale, polices municipales et acteurs de la sécurité privée ». Cette mission aboutira à une définition de la doctrine d'emploi de la sécurité privée en France. France urbaine prendra toute sa part dans les réflexions menées dans ce cadre.

Contacts :



[Eloïse Foucault](#)
[Kader Makhoulouf](#)

En ce moment à France urbaine

[Décentralisée à Clermont-Ferrand, une commission culture sur les relations entre état et collectivités](#)

15 février 2018

Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand et coprésident avec **David Lisnard**, maire de Cannes, de la commission culture de France urbaine, accueillait à Clermont-Ferrand les travaux de la commission le 6 février 2018.

Pas de référence au festival international du court métrage qui se déroulait au même moment pourtant dans l'ordre du jour de cette commission, qui était entièrement consacrée aux nouveaux outils proposés par l'Etat aux collectivités.

Michel Prosic, DRAC de la région Auvergne Rhône Alpes, était en effet venu présenter les dernières options adoptées par la Ministre sur trois sujets d'importance pour les collectivités, ainsi que sur le sujet récurrent du statut des profs d'art des écoles d'art territoriales

Ainsi, après un rappel de la différence qui existe dans le traitement réservé au statut des professeurs des écoles d'art territoriales (PEA) par rapport à celui des professeurs des écoles d'art nationales (PEN), **Olivier Bianchi** a indiqué qu'une enquête conjointement menée par France urbaine et le Ministère de la culture avait été lancée dans les écoles dont les adhérents de France urbaine sont les présidents, et dont l'objectif consiste à faire le point sur les coûts qu'entraînerait un alignement des statuts des PEA sur celui des PEN. 26 écoles sur 34 avaient répondu à date à cette enquête, mais dans des délais trop courts pour que le ministère de la culture puisse sortir ses conclusions pour le jour de la commission.

Le risque est grand que cet alignement emporte avec lui des conséquences financières importantes, or ceci n'est plus envisageable depuis que l'Etat veut contractualiser avec les collectivités 1,2% d'augmentation maximale des dépenses de fonctionnement sur le mandat : une augmentation des dépenses liées aux nouveaux statuts entraînerait nécessairement une augmentation de la dépense de fonctionnement.

En outre, à Rennes ou à Strasbourg où se trouvent les plus grosses écoles, la logique d'éclatement sur plusieurs villes de l'école oblige à une évolution de tous les sites ensemble, et comme par surcroît de nouvelles réformes sont prévues pour améliorer la diversité sociale et culturelle des étudiants par exemple, ainsi que la question de leur mobilité à l'intérieur des sites, un nouveau défi financier semble impossible à relever.

La commission reviendra sur le sujet lors d'une prochaine réunion, à la lumière des chiffres qui auront été produits par le ministère de la culture. L'ANDEA tiendra par ailleurs ses prochaines assises à Rennes les 6 et 7 septembre prochain et ce sujet y sera bien évidemment évoqué.

[Perspectives sur le Pass culture](#)

Le pass culture commence à prendre forme : ce sera une appli pour Smartphone créée par une start-up d'Etat auprès du SGMAP. L'idée est la suivante : l'appli proposera une interaction entre l'offre (de spectacles, de médiation culturelle...) et une géolocalisation de cette offre. L'outil sera testé avant sa généralisation (le Bas Rhin est d'ores et déjà un territoire d'expérimentation avec la Seine Saint Denis où des openlab mensuels sont réunis tous les mois avec des représentants des citoyens et des représentants de ceux qui auraient à offrir quelque chose), prévue pour la rentrée 2018.



L'état recherche une articulation avec les dispositifs existant sur le territoire. Le pass culture doit être traité avec l'ensemble des associations de collectivités locales, puisque les régions sont concernées, de même que les villes. Des groupes de travail avec les représentants des collectivités vont se tenir.

La commission a fait part au représentant de l'état de ses doutes quant à l'efficacité de ce processus auquel les collectivités n'ont pas encore été associées dans la conception, et qui voudrait pourtant s'appuyer sur leurs ressources. La notion de publics cible fait aussi débat, puisque la majorité des villes déploie d'ores et déjà un système de pass ciblé sur des publics spécifiques souvent éloignés de la culture et des arts.

Les nouvelles conventions de partenariat

Selon **Michel Prosic**, la fluidification de la relation entre l'état et les collectivités est au cœur de l'idée de la ministre. La nouvelle contractualisation vient dans la lignée de la simplification des contractualisations actuellement en cours pour mettre fin à l'empilement des liens état/collectivités (CPER, contrats de ville, de ruralité, convention de développement d'EAC, les conventions de développement culturel, etc.). Il s'agirait donc d'abord de renforcer le dialogue et l'écoute entre état et collectivités, puis de respecter la diversité des territoires : la convention ne peut être la même partout et doit correspondre à la réalité locale.

La ministre veut aussi co-construire, et appuyer une coresponsabilité dans la mise en oeuvre des politiques publiques culturelles. Elle veut ainsi introduire dans les conventions une première notion de solidarité territoriale (les quartiers périphériques et le rattrapage pour certains publics...) par une intensification du lien entre chaque niveau de collectivités. Dans un deuxième axe elle souhaite installer la notion d'EAC. Les pactes culturels seront écartés à l'exception de ceux qui doivent se terminer.

Une circulaire devrait être envoyée aux préfets de région dans ce sens. France urbaine sollicitera le projet de document afin d'en informer ses adhérents.

La mission Orsenna

Le rapport Orsenna pose plusieurs questions importantes :

- Comment adapter les besoins des concitoyens et l'offre des horaires des bibliothèques?
- Comment prendre en compte le fait que les communes, les intercommunalités et les départements dépensent à eux seuls 1,2 milliards d'euros pour la lecture publique ? Ce sont en effet 38 000 agents dans les bibliothèques, 150 millions d'euros pour les renouvellement des fonds et 240 millions d'euros pour le batimentaire qui sont pris en charge chaque année par les collectivités. Avec les charges courantes cela mènerait à 1,7 milliards d'euros pour la lecture. Ces sommes correspondent-elles aux besoins des Français ?
- Quel compromis entre l'attente des usagers, le respect des conditions de travail des agents des bibliothèques et la qualité de fonctionnement du service ?

Le fond de concours des bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) a été augmenté de 10%, soient 8 millions d'euros, notamment pour les collectivités qui voudraient revoir leurs horaires d'ouverture. Cette capacité existe bien depuis 2016, mais de nouveaux éléments devaient y être intégrés : durée et dégressivité sont des sujets qui seront revus.

Erik Orsenna doit rendre ses conclusions prochainement au Président de la République, et plaidera pour la transformation des bibliothèques en maison des services culturels de proximité.

Olivier Bianchi a conclu les travaux de la commission en rappelant que les 5 et 6 avril prochains se tiendront les [Journées Nationales de France urbaine à Dijon](#), et qu'un atelier uniquement dédié à l'éducation artistique et

culturelle se tiendra le 5 après-midi, en présence de la ministre.

[France urbaine lance un groupe projet Participation citoyenne](#)

15 février 2018

La crise de la démocratie représentative oblige à repenser la place du citoyen dans l'espace public. La participation citoyenne permet au plus grand nombre de s'emparer des enjeux auxquels les grands espaces urbains sont confrontés, et surtout d'en formuler des réponses.

La question démocratique traverse aujourd'hui l'ensemble des institutions, de l'échelle locale au supra nationale. De plus en plus d'initiatives émergent au sein de la société civile, les citoyens s'organisent dans une logique d'interpellation des pouvoirs publics.

Pour améliorer la culture de la participation, il apparaît essentiel de lui redonner du souffle dans son enveloppe institutionnelle.

En ce sens, les villes et métropoles peuvent porter un processus participatif plus ouvert, fondé sur le dialogue entre les élus et les habitants.

Il est donc paru important de créer un groupe projet Participation citoyenne au sein de France urbaine en mesure de répondre à ces différents enjeux, **en réunissant à la fois les élus et les techniciens à la participation**. Il est ouvert aux grandes villes, grandes agglomérations et métropoles.

Le lancement du groupe projet assurera une première prise de contact et permettra de dégager des pistes de réflexions pour établir une feuille de route, notamment au regard des échéances électorales à venir.

Une première réunion se tiendra le **mercredi 28 mars 2018 au pôle Joubert de 10 :00 à 13 :00**.

Les personnes souhaitant prendre part à cette réunion peuvent s'inscrire auprès de Béatrice Clayssen.

Contacts :

[Béatrice Clayssen](#) et [Sébastien Tison](#)

Act'Urbaines

[Clôture de la conférence de consensus sur le logement, projet de loi Elan : France urbaine développe ses p\(rop\)ositions](#)

15 février 2018



A la suite du blocage constaté, à l'automne 2017, entre le gouvernement et l'USH représentant les bailleurs sociaux sur l'article 52 de la loi de finances 2018, qui organise la baisse concomitante des APL et des loyers du parc HLM, une conférence de consensus sur le logement a été organisée à l'initiative du président du Sénat, **Gérard Larcher**, afin de dégager des convergences entre acteurs, dans le cadre de la préparation du futur projet de loi Evolution du logement et aménagement numérique dit Elan - lequel devrait être présenté officiellement en conseil des ministres en mars



prochain.

France urbaine a participé à cette concertation, qui a débuté le 20 décembre avec un atelier sur le rôle des collectivités locales dans les politiques du logement, pour s'achever le 25 janvier, avec un atelier sur la revitalisation des centres-villes. Entre ces deux dates, trois séances d'échanges se sont tenues sur l'accélération de la construction de logements et les enjeux liés à la simplification des normes de construction et d'urbanisme (10 janvier), les enjeux et évolutions du secteur social (11 janvier) et les enjeux du secteur privé (18 janvier). **Olivier Carré**, maire d'Orléans et président de la métropole d'Orléans, **Franck Biasotto**, adjoint au maire de Toulouse en charge du logement et **Marie-Christine Detraz**, vice-président à la communauté d'agglomération de Lorient ont, tour à tour, représenté l'Association, lors des différentes sessions. La séance conclusive de la conférence de consensus s'est tenue le 8 février dernier, en présence de **Jacques Mézard**, ministre de la cohésion des territoires.

Au-delà de la participation aux ateliers, France urbaine a livré [une contribution](#) dans le cadre de la conférence de consensus, où l'Association rappelle ses analyses sur les rapports entre aides à la pierre et aides à la personne, tout en appelant de ses vœux une transformation du modèle du logement social, autour de liens privilégiés à préserver entre les organismes HLM et les grandes villes et métropoles, ayant pris la délégation des aides à la pierre et dotées de programmes locaux de l'habitat (PLH). [ici la contribution France urbaine.](#)

Regrettant que la réforme du logement passe par un nouveau texte, après les lois successives votées entre 2012 et 2017 (lois ALUR, Egalité et citoyenneté, etc), France urbaine indique vouloir desserrer le calendrier des 25% de logements sociaux obligatoires d'ici 2025, pour l'étirer à 2030/2035. De même, l'Association rappelle qu'elle est favorable au principe de mutualiser l'objectif de 25% de logement social à l'échelle des grandes agglomérations, en assouplissant et territorialisant le calcul pour chaque commune membre, selon le niveau de tension des marchés locaux de l'habitat et de desserte par les équipements publics.

Oui au principe de construire mieux, plus vite et moins cher : focus sur les PPA et GOU

L'avant-projet de loi Elan met en avant de louables intentions que personne ou presque ne pourrait contester. Ainsi, les dispositions en matière d'aménagement, de foncier et d'urbanisme contenues dans le futur texte visent-elles à dynamiser et à accélérer les opérations d'aménagement. Une des principales innovations réside dans la création d'un nouveau dispositif contractuel, le Projet partenarial d'aménagement (PPA), réservé aux opérations



complexes, dispositif qui élargit la palette d'outils à disposition des élus locaux pour mener de grandes opérations d'urbanisme. Les signataires de ce PPA seraient l'Etat, l'EPCI et les communes concernées et des établissements publics pourraient y être associés. En revanche, il n'est pas prévu, à ce stade, que des organismes privés puissent être signataires des PPA.

A l'intérieur de ce dispositif, il serait possible de délimiter un périmètre de Grande opération d'urbanisme (GOU). Inspirée du système des OIN, mais transposée à l'échelle de l'EPCI, ce serait le président de l'EPCI qui, à l'intérieur de la GOU, serait compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme. France urbaine est a priori favorable à de telles dispositions, dans la mesure où il s'agit d'une nouvelle possibilité à disposition des élus locaux et où elles peuvent effectivement permettre d'accélérer les procédures en matière d'urbanisme. L'Association alerte, toutefois, sur la multiplication des procédures dérogatoires, qui peut conduire à une perte de lisibilité du droit de l'urbanisme.

France urbaine salue également le signal donné pour améliorer la libération du foncier public à des coûts modérés, afin de favoriser les opérations d'urbanisme et, notamment la construction de logements : c'est ce que devrait permettre l'abaissement du seuil de surface de plancher consacré au logement à 50 % pour pouvoir bénéficier d'une décote, dans le cadre du dispositif de mobilisation du foncier public

Urbanisme : vers une nouvelle hiérarchie des normes et un traitement des contentieux renforcé

Le gouvernement souhaite s'attaquer, par la voie d'une ordonnance, à un chantier très important, celui de la hiérarchie des normes en matière d'urbanisme. Il s'agit de privilégier - dans une optique de simplification, de renforcement de la sécurité juridique et de meilleure prise en compte des politiques sectorielles dans les documents d'urbanisme - le seul lien de compatibilité, à la place des trois catégories de hiérarchie existantes (prise en compte, compatibilité, conformité). Ce chantier devrait s'étaler sur dix-huit mois et France urbaine a demandé à y être étroitement associée.

Le traitement des contentieux de l'urbanisme est un autre sujet prioritaire du gouvernement. Il s'agit d'un problème récurrent, qui est devenu prégnant dans les difficultés rencontrées pour concrétiser des projets. Il y avait 13 000 dossiers de contentieux en matière d'urbanisme en 2016 et environ 28 000 logements bloqués. Il s'agit à la fois de mieux encadrer la notion d'intérêt à agir et de renforcer l'action en responsabilité contre les recours abusifs. Les effets des annulations des documents d'urbanisme seraient plus limités et un encadrement plus strict du référé serait envisagé.

A noter aussi que le projet de loi ELAN facilite la



transformation des bureaux en logements, avec la création d'une nouvelle catégorie, les immeubles de moyenne hauteur, et l'allègement de certaines normes d'accessibilité.

Plan Action cœur de ville : ne pas oublier les villes en déprise situées dans le périmètre des métropoles

France urbaine souhaite émettre une alerte quant à l'exclusion du dispositif du Plan Action cœur de ville des villes situées dans le périmètre des métropoles. Le 17 janvier, **Jacques Mézard** a adressé, en effet, aux préfets de région et de département une instruction visant notamment à accompagner ces derniers dans l'identification des villes éligibles au Plan, identification que les préfets sont enjoins à faire d'ici au 15 février, afin que le comité de pilotage national sélectionne les villes à la fin du mois de février (*cette échéance a été repoussée par l'Etat à « courant mars » finalement*).

Conformément à ce que le ministre avait annoncé, aucun critère démographique n'est retenu pour identifier ces villes moyennes qui représenteraient, selon le gouvernement, entre 200 et 250 communes. En revanche, l'instruction précise que le programme « s'adresse en priorité à des villes pôles d'attractivité hors périmètre des métropoles, dans lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire ».

Bien que la formulation retenue dans la circulaire n'exclue pas complètement la possibilité pour des communes-membres d'une métropole d'être éligibles au plan « *Action cœur de ville* », elle n'en demeure pas moins problématique, pour au moins deux raisons. D'abord, certaines villes « moyennes », membres de métropoles présentent de réelles problématiques de dévitalisation de leur centre et répondent, par ailleurs, en tout point à la description faite par le gouvernement quant aux cibles du Plan, à l'instar de Roubaix (70% de la commune en quartiers prioritaires de la politique de la ville, forte vacance commerciale et centre classé en ZFU). Ensuite, la quasi-exclusion des communes-membres des métropoles de l'éligibilité au Plan « *Action cœur de ville* » tend à conforter la dichotomie entre, d'un côté, les métropoles, qui seraient dans une situation supposée « confortable » et, d'un autre côté, le reste du territoire.

C'est pourquoi France urbaine entend attirer l'attention du gouvernement sur la situation de certaines communes incluses dans le périmètre des métropoles. Potentiellement, en ne se basant que sur des critères démographiques (villes de 10 000 à 80 000 habitants), ce seraient près de 300 communes qui seraient exclues du dispositif, représentant environ 7 millions d'habitants.

Promouvoir les voies et moyens de lutter contre la vacance commerciale et artisanale



L'article 46 de l'avant-projet de loi ELAN prévoit un contrat intégrateur unique baptisé Opération de revitalisation de territoire (ORT). Ce dispositif contractuel a pour objectif d'accélérer la réalisation des projets, en simplifiant les démarches et en mettant en place, sous l'égide du préfet, un "guichet unique" centralisant toutes les demandes de financement. Le plan prévoit de proposer des mesures transitoires à l'échelle intercommunale, pour offrir des possibilités de suspension, au cas par cas, des projets d'implantation commerciale en périphérie. France urbaine adhère à l'approche multisectorielle qui est privilégiée dans le traitement de ce phénomène qui relève de la conjonction de multiples facteurs et considère que l'approche contractuelle permettant de mettre en mouvement plusieurs types d'acteurs constitue sans doute la bonne méthode. L'Association alerte néanmoins, de manière générale, sur la multiplication, à l'heure actuelle, des démarches contractuelles dans de nombreuses politiques publiques locales, à l'heure où les élus sont en demande de continuité et de lisibilité dans le temps des politiques publiques.

Invitée à s'exprimer, aux côtés d'autres associations d'élus, sur le thème de la revalorisation des centres-villes et des centres-bourgs, lors d'une audition organisée le 17 janvier dernier par le groupe de travail ad hoc au Sénat, France urbaine s'est déclarée favorable aux principes édictés ci-après, lesquels semblent recueillir un large consensus :

- la réforme nécessaire des CDAC - tant concernant leur fonctionnement que leur composition - et la proposition de transférer ces instances au niveau régional, où elles subiraient moins de pression des porteurs de projets et dans l'optique de renforcer la cohérence avec les responsabilités confiées aux régions en matière de développement économique ;
- la nécessité de se doter de critères objectifs permettant de réguler les implantations commerciales – par exemple surface commerciale rapportée au nombre d'habitants ;
- la nécessité de doter de manière systématique les outils de planification urbaine d'un volet prescriptif pour l'aménagement commercial – il en est ainsi des DAAC dans les SCOT, mais les PLU doivent également pouvoir être un outil de régulation ;
- le fait de pouvoir déroger à des règles d'implantation pour favoriser le développement des commerces en centre-ville. On pourrait ici envisager l'extension du dispositif d'incitation à la restauration immobilière prévu par la loi Malraux aux investissements dans les commerces de centre-ville situés en rez-de-chaussée ou l'assouplissement des règles d'urbanisme régissant les périmètres de protection des bâtiments classés ou

inscrits monuments historiques, afin de favoriser l'installation de commerces ;

- le fait de prévoir des aménagements fiscaux pour favoriser cette implantation ;

- le fait de corriger les effets pervers introduits par la révision des bases locatives des locaux commerciaux, au détriment des commerces de faible surface.

Contacts : [Emmanuel Heyraud](#), [Philippe Angotti](#)

[Retour sur le forum Sportcoll, organisé à Montpellier](#)

14 février 2018



France urbaine était partenaire cette année de la deuxième édition du forum Sportcoll, organisé du mardi 6 au jeudi 8 février, à l'Arena Sud de France, à Montpellier. Ce salon des collectivités territoriales et des acteurs économiques du sport et des loisirs, placé sous le patronage du ministère des sports a vu intervenir plusieurs représentants de l'Association, dont **Joël Bruneau**, maire de Caen, président de la communauté urbaine Caen la mer et référent sport de France urbaine. Ce dernier a insisté, lors de la plénière d'ouverture, mardi 6 février après-midi, aux côtés de **Philippe Saurel**, maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole sur le fait que ce sont dans les villes et les quartiers que se joue la réalité du sport du quotidien. Et de rappeler la nécessité de développer les pratiques sportives amateurs, comme vecteurs de lien et brassage social.

Joël Bruneau est également revenu sur les pratiques, en pleine expansion, de sports en accès libre, avec les attentes des populations à prendre en compte. « *Un nouveau modèle est à inventer* », a-t-il plaidé, autour d'une alliance entre les collectivités locales, le Mouvement sportif et les entreprises. Critiquant les modalités de gestion du centre national pour le développement du sport (CNDS), il a appelé de ses vœux une gouvernance, locale et nationale, rationalisée du sport, avec la fin du saupoudrage des subventions et une remise à plat des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), créées lors de la révision générale des politiques publiques (RGPP) de 2008/2009.

Contact :

[Emmanuel Heyraud](#)

[France urbaine partenaire du colloque "Les rapports juridiques des collectivités territoriales entre elles et avec leurs groupements", organisé par Sciences Po](#)

14 février 2018



La Chaire mutations de l'action publique et du droit public de SciencesPo organise avec la délégation aux collectivités territoriales du Sénat un colloque sur le thème : "Les rapports juridiques des collectivités territoriales entre elles et avec leurs groupements. Ce colloque permettra de présenter les conclusions de l'étude menée par la Chaire de Sciences Po, avec les associations d'élus suivantes : AdCF, ADF, AMF, APVF, Régions de France, Villes de France et France urbaine et le cabinet Conseil KPMG.

Cette présentation se déroulera au Sénat le jeudi 15 mars prochain

Plus d'infos : christine.briatte@sciencespo.fr

[Calendrier parlementaire semaine du 12 février 2018](#)

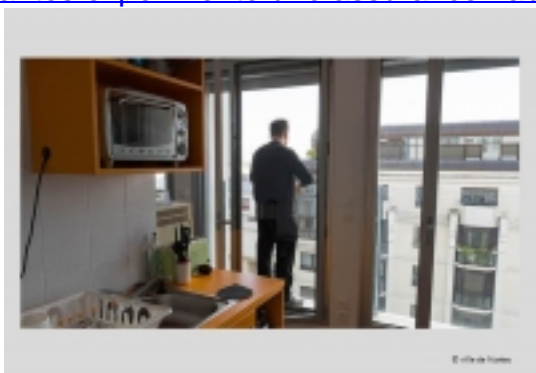
14 février 2018



Calendrier parlementaire de la semaine du 12 février 2018

Initiatives villes et agglos

[Nantes expérimente une assurance habitation pour tous](#)



Pour lutter contre la précarité, la ville de Nantes propose une assurance habitation de qualité à tarifs préférentiels pour les personnes à faibles revenus. Une innovation sociale et partenariale.

5 à 8% des locataires de logements sociaux ne sont pas couverts aujourd'hui par une assurance habitation, pourtant obligatoire. L'absence d'assurance peut être un motif d'exclusion du logement. Pour permettre à tous d'être assurés, la ville de Nantes, en partenariat avec les villes de Rezé et de Saint-Herblain, a lancé le 2 février 2018 une assurance habitation à tarifs modérés. Associés aux bailleurs sociaux de la métropole et à des associations de consommateurs (UFC Que Choisir et la Confédération Syndicale des Familles), les centres communaux d'action sociale (CCAS) des trois villes ont



travaillé pendant un an à l'élaboration de ces contrats et sélectionné les assureurs Groupama et la MAE.

Une économie de 100 à 150€ par an

Les tarifs commencent à 8€ par mois pour un T1 et vont jusqu'à 16€ pour un T5. L'économie par rapport à un contrat classique est d'environ 100 à 150€ par an.

« C'est une formule exemplaire et innovante, se réjouit Hervé Le Borgne, président de l'UFC Que Choisir Nantes. Ils sont juridiquement sûrs, avec des garanties utiles et sans pièges. » Au-delà d'un tarif préférentiel, la proximité était un critère important pour cette offre. Groupama et la MAE ont des agences sur Nantes où des conseillers pourront recevoir et accompagner les nouveaux assurés.

Ouvert à tous sous conditions de ressources

« L'objectif est de montrer aux habitants l'intérêt et la nécessité de s'assurer, explique Abbassia Hakem, adjointe au maire en charge de la solidarité et de l'insertion. De les sensibiliser aux risques d'accentuation de leur vulnérabilité s'ils sont victimes d'un sinistre sans être assuré ». Pour en bénéficier, il faut habiter à Nantes et avoir des ressources inférieures à 1432€ pour une personne seule, 2864€ pour une famille de 4 personnes (les conditions sont différentes à Rezé et Saint-Herblain). Les offres ne s'adressent pas uniquement aux locataires de logement sociaux mais aussi aux locataires et propriétaires du parc privé.

Contact : Nantes [Centre communal d'action sociale](#)

Tel : 02 40 99 27 01

Manifestations et colloques

14 février 2018

[2èmes Journées Nationales de France urbaine | Dijon, 5 et 6 avril 2018 : suivez le programme !](#)

Communiqués de presse

09 février 2018

[Les élus réunis au sein de France urbaine s'associent au Plan Urbanisme Construction Architecture - PUCA - pour soutenir la recherche sur les métropoles](#)

08 février 2018

[Police de Sécurité du Quotidien : France urbaine souhaite participer aux évaluations de l'expérimentation](#)

Agenda

21 février 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 21 février 2018](#)

28 février 2018

[Commission Sécurité, le 28 février 2018](#)

14 mars 2018



[Commission DDTE, le 14 mars 2018](#)

28 mars 2018

[Commission Education , le 28 mars 2018](#)

05 avril 2018

[Journées nationales de France urbaine - 5 & 6 avril 2018 à Dijon](#)

16 mai 2018

[Conseil d'administration, le 16 mai 2018](#)

26 juin 2018

[2e édition Rencontres des finances publiques de France urbaine](#)

27 juin 2018

[Assemblée générale, le 27 juin 2018](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris

www.franceurbaine.org

URL source: <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg121-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>